



# PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 23 mai 2024

### SÉCURITÉ

#### Reconduction et adaptation de l'arrêté de couvre-feu pour les mineurs

Le préfet de la région Guadeloupe, Xavier Lefort, a reconduit et adapté l'arrêté de couvre-feu pour les mineurs dans des secteurs des Abymes et de Pointe-à-Pitre pour une durée d'un mois, soit jusqu'au 22 juin 2024.

En effet, la délinquance générale reste à un niveau très élevé et est structurellement croissante en Guadeloupe. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 12 mai 2024, 14 homicides ont été commis sur notre territoire, contre 9 durant la même période en 2023.

Concernant la délinquance des mineurs dans la zone de compétence de la police nationale, nous constatons depuis la mise en place du couvre-feu des effets mesurables et quantifiables avec une part de 6,8 % des faits commis par des mineurs, contre 10 % constaté au premier trimestre 2024. Néanmoins ce pourcentage reste supérieur à 2022 et 2023, respectivement de 5 et de 6 %.

De plus, durant la période couverte par l'arrêté, il n'a été relevé aucun fait de délinquance commis par des mineurs.

L'extension au quartier de Lauricisque, qui n'était pas concerné par le premier arrêté, se justifie par le constat des forces de sécurité intérieure d'une circulation des mineurs causant des troubles à la tranquillité publique.

Le contrat local de sécurité de la ville de Pointe-à-Pitre mène actuellement des travaux afin de mettre en œuvre un plan d'action de lutte contre l'exposition des jeunes à la délinquance et le présentera le 17 juin prochain. Dans l'attente de la mise en place effective de ses actions, la reconduction de l'arrêté vise à protéger les mineurs des faits de délinquance auxquels ils s'exposent tant comme auteurs que comme victimes.

Ces différentes actions coordonnées des services de l'État, des collectivités et des partenaires associatifs ont pour objectif de limiter la délinquance des jeunes, d'apporter des réponses concrètes et d'assurer ainsi la sécurité de tous.